Programme de maîtrise en ressources renouvelables de l'Université du Québec (UQAC)

Avis à la Ministre de l'Enseignement supérieu et de la Science

Code : 2310-0182 **Avis : 90.9**

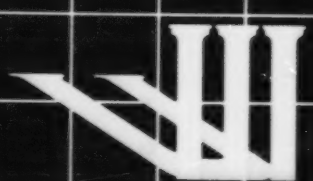

91-04775/

Programme de maîtrise en ressources renouvelables de l'Université du Québec (UQAC)

Avis à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Code : 2310-0182 **Avis : 90.9**

Conseil des universités

Avril 1991

CONSEIL DES UNIVERSITÉS

2700, boul. Laurier
Édifice Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy, (Québec) G1V 2L8

Téléphone: (418) 646-5821

Gouvernement du Québec

Dépôt légal : deuxième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 0709-3985
ISBN : 2-550-21991-0

TABLE DES MATIÈRES

1- Identification du programme **1**

2- L'évolution du programme **1**

3- Le rapport d'évolution complémentaire **2**

Conclusion 5

4. Recommandation **5**

1- IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Discipline ou champ d'études :	les ressources renouvelables
Appellation et abréviation du grade :	maître ès sciences (M.Sc.)
Type :	maîtrise de type B, avec mémoire de recherche
Nombre de crédits :	45 crédits; 9 cr. OB, 6 cr. OP, 30 crédits pour le mémoire
Nom de l'établissement :	Université du Québec à Chicoutimi

2- L'ÉVOLUTION DU PROGRAMME

Le 15 février 1979, dans l'avis no 78.13, le Conseil des universités avait à se prononcer en faveur de l'implantation d'un programme de *maîtrise en productivité aquatique* éventuellement offert par l'Université du Québec à Chicoutimi. Le Conseil des universités avait alors reconnu la qualité et la pertinence de ce programme et avait recommandé sa mise en vigueur, à titre expérimental, pour cinq ans. Le ministre de l'Éducation, à l'époque, entérina cet avis et le nouveau programme fut mis en route à compter du mois de septembre 1980.

Conformément au délai prescrit, l'Université du Québec a remis, en novembre 1986, un rapport d'évolution du programme de maîtrise en productivité aquatique. À la suite de ce rapport et de son étude par le Comité des programmes, le Conseil des universités en vint à la conclusion que la phase expérimentale

pour ce programme de maîtrise devait être allongée de trois autres années. Au terme de ces trois années, un «rapport d'évolution complémentaire» devait être soumis au Comité des programmes pour examen de la situation en vue d'une décision finale. La prolongation de la phase expérimentale par le Conseil s'appuyait sur les considérations suivantes :

- «Considérant le petit nombre de diplômés (8) produits par le programme depuis son implantation;

- «Considérant le taux d'abandon assez élevé (43%) qui s'observe dans le programme;

- «Considérant que le programme n'a pas encore réussi à atteindre ses objectifs sur le plan de la diversité de provenance disciplinaire de sa clientèle.»

Le ministre ayant donné son accord à l'avis du Conseil, l'Université du Québec mit à profit les trois années subséquentes pour réévaluer ce programme et lui apporter les ajustements suggérés par le premier rapport d'évolution.

3- LE RAPPORT D'ÉVOLUTION COMPLÉMENTAIRE

À la fin de l'année 1990, l'Université du Québec a transmis au Comité des programmes un rapport d'évolution complémentaire faisant le point sur le programme, sur les modifications qui lui ont été apportées et tout particulièrement sur les éléments visés par la résolution du Conseil du 20 février 1987.

Ce rapport fait d'abord état d'une modification majeure apportée au programme en 1988. L'ancienne appellation de «maîtrise en productivité aquatique» avait l'inconvénient de

limiter la portée du programme à une seule catégorie des ressources renouvelables qu'on voulait étudier. Il fut donc proposé d'élargir le champ d'études du programme afin d'y insérer le volet de la productivité végétale et de modifier le titre en conséquence. Le programme devint donc un programme de *maîtrise en ressources renouvelables*, étant entendu que cette nouvelle orientation thématique entraînait divers ajouts au contenu. Toutefois le programme étant ramené de 60 à 45 crédits, y compris les crédits du mémoire de recherche, le réaménagement du contenu du programme était relativement facile, les objectifs généraux demeurant valables. On peut dire que les concepteurs du programme revenaient au projet initial de 1977, celui d'une *maîtrise en productivité biologique*, mais de portée plus restreinte puisque centrée sur la productivité des ressources végétales et des ressources aquatiques. Cette orientation du programme semble répondre davantage aux besoins de la région desservie par l'Université du Québec à Chicoutimi. Il est certain que cette nouvelle orientation a facilité les corrections préconisées par le Conseil en 1987.

D'ailleurs le rapport d'évolution complémentaire met en évidence les mesures prises pour corriger les faiblesses du programme, particulièrement les deux plus importantes : taux d'abandon élevé, faible diplomation.

Tout d'abord, le taux d'abandon s'est abaissé de façon spectaculaire. Au cours de la période couverte par le premier rapport d'évolution, de 1980 à 1985, 10 des 23 personnes inscrites au programme avaient abandonné leurs études. Au cours des 4 années suivantes, avec la mise en place des réaménagements, seulement 2 étudiants sur 25 ont quitté. Si le nombre total d'étudiants n'a guère augmenté, la persévérance des personnes inscrites a changé du tout au tout.

Toutefois, il faut bien noter que ce faible taux d'abandon n'a pas encore produit tous ses effets quant à la diplomation. Alors qu'avec un plus petit nombre de personnes pendant la période 1980-1985, on avait décerné huit diplômes, on en a octroyé sept au cours de la période 1986-1990 ce qui donne quinze diplômés depuis la mise en vigueur du programme.

L'importance relative du nombre d'étudiants inscrits à temps partiel a été identifiée comme une cause majeure du taux d'abandon trop élevé. Le resserrement des exigences d'admission et l'application plus stricte du règlement des études ont modifié la situation. Alors que pour la première période, 43% des étudiants suivaient leurs études à temps partiel, ce nombre est tombé à 8% au cours de la deuxième période.

Il faut aussi revenir sur une autre faiblesse notée par le Conseil en 1987, le peu de diversité de la provenance des effectifs étudiants dans un programme thématique. Au cours de la période 1980-1985, plus de 90% des personnes inscrites à la maîtrise provenaient d'un programme de premier cycle en biologie. Pour la période 1986-1990, la provenance des effectifs s'est ventilée : 80,6% viennent de biologie, 16,1% de chimie, 3,2% de physique. Cette diversité devrait d'ailleurs aller en augmentant avec la mise en place de nouveaux axes de recherche.

Afin de répondre adéquatement à ces nouvelles orientations, l'Université du Québec à Chicoutimi a formé deux groupes de recherche axés respectivement sur la productivité végétale et sur la productivité aquatique. Ces groupes de recherche comptent une quinzaine de professeurs.

L'activité de ces deux groupes est en forte croissance depuis ces dernières années. La qualité et la compétitivité des

chercheurs concernés sont évidentes. Cela se manifeste par le volume des subventions reçues, qui se maintient à plus d'un million de dollars par an, et par le nombre de publications scientifiques élevé - une moyenne de cinq par chercheurs - et en croissance rapide au cours des dernières années. Tout cela se traduit par de nombreuses retombées positives pour le programme de maîtrise.

CONCLUSION

Le rapport supplémentaire d'évolution soumis par l'Université du Québec à Chicoutimi démontre que le programme de maîtrise en ressources renouvelables est un programme en bonne santé. L'équipe professorale qui assume ce programme est qualifiée et dynamique. Les étudiants se disent satisfaits de l'encadrement et le taux de persévérance dans le programme s'est relevé considérablement. Les diplômés ont facilement accès au marché du travail et il faut constater que la plupart trouvent un emploi dans leur domaine de compétence. Enfin, il faut souligner que le rayonnement de ce programme a été rapide, puisqu'on relève plusieurs ententes de collaboration avec des pays d'Afrique et d'Amérique latine en cette matière. Le Conseil des universités, au terme de cette analyse, en arrive à la conclusion qu'il faut mettre fin à la phase expérimentale de ce programme.

4- RECOMMANDATION

ATTENDU que le Conseil des universités avait recommandé, en 1987, de prolonger de trois ans la période d'expérimentation du programme de maîtrise en productivité aquatique offert à l'Université du Québec à Chicoutimi;

ATTENDU que le programme de maîtrise en productivité aquatique est désormais désigné sous le titre de *maîtrise en ressources renouvelables* et que cette nouvelle appellation correspond mieux aux orientations thématiques du programme;

ATTENDU qu'il avait été demandé à l'Université du Québec de soumettre un rapport d'évolution complémentaire sur le programme de maîtrise en ressources renouvelables et que ce rapport devait faire état des mesures prises pour corriger les faiblesses notables de ce programme;

ATTENDU que le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science a entériné cette recommandation du Conseil des universités et que l'Université du Québec a soumis le rapport d'évolution complémentaire qui lui était demandé;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus dans le programme de maîtrise en ressources renouvelables en ce qui a trait à la diversité de provenance des effectifs et au taux de persévérance des étudiants dans le programme, deux éléments jugés faibles par le Conseil;

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation, même s'il reste encore modeste, est en voie de se relever de façon à répondre aux désirs exprimés par le Conseil en 1987;

CONSIDÉRANT les améliorations apportées au programme sur plusieurs aspects, comme le resserrement des conditions d'admission en vue de diminuer le nombre d'étudiants à temps partiel, l'introduction d'une nouvelle voie de formation et la réduction du programme de maîtrise à quarante-cinq crédits;

CONSIDÉRANT que le regroupement des chercheurs au sein de ce programme a rapidement accru le nombre de projets de

recherche, amélioré l'encadrement et augmenté de façon spectaculaire le montant des subventions;

CONSIDÉRANT que le programme de maîtrise en ressources renouvelables donne satisfaction aux étudiants qui y sont inscrits et que les diplômés ont facilement accès au monde du travail dans des domaines de leur compétence,

le Conseil des universités recommande à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science :

> de lever le caractère expérimental du programme de maîtrise en ressources renouvelables offert par l'Université du Québec à Chicoutimi.
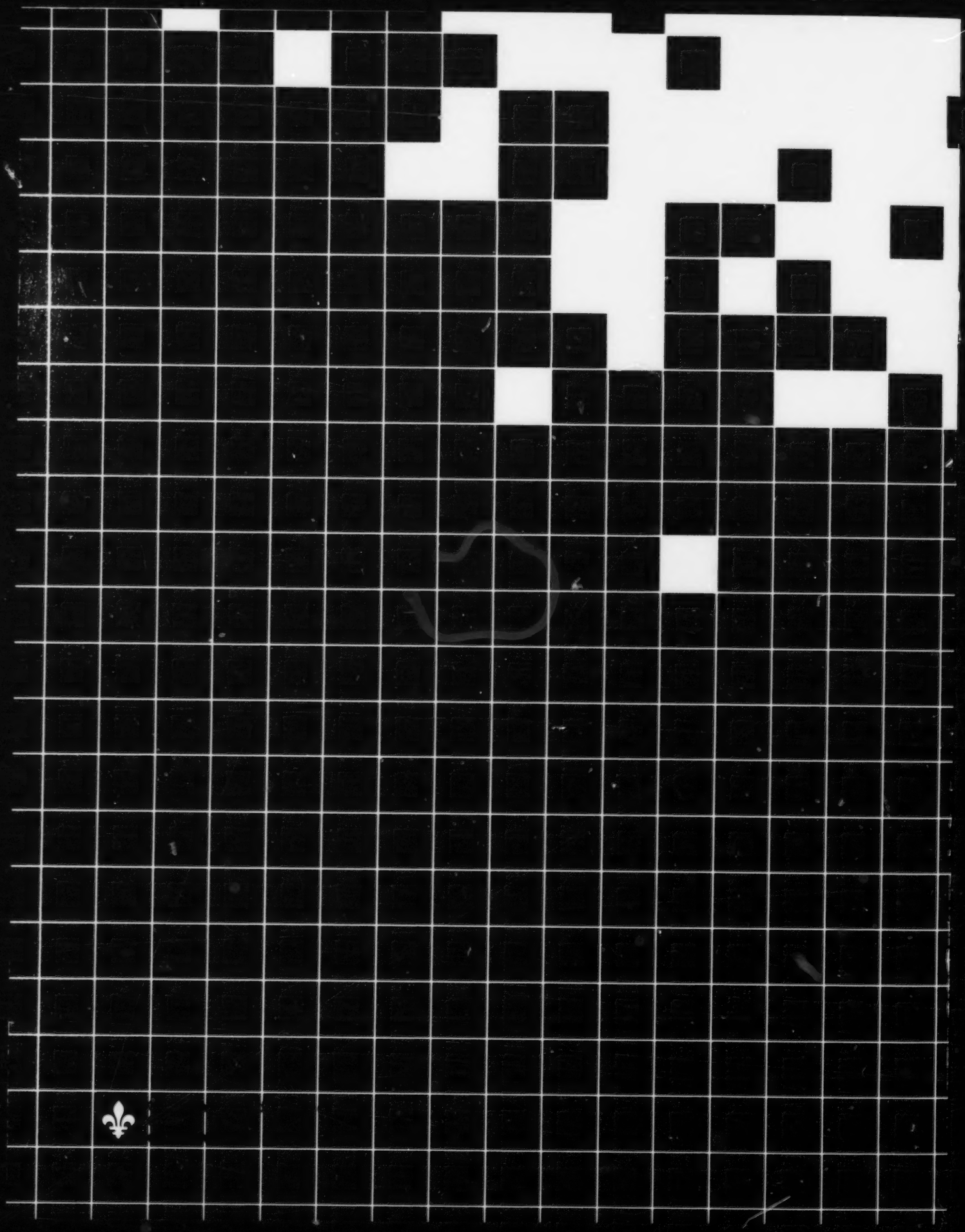
Cet avis a été adopté lors de la 210e séance du Conseil des universités, tenue le 18 avril 1991.